

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 23 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 23 Mai 2020, à 18 heures 45 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Marc LABADIE

CONVOCATION DU 18 Mai 2020

Était présent l'ensemble du conseil

18h45 début de la réunion

Laurence Clément- Salon est nommée secrétaire de séance.

Chacun signe la feuille de présence.

L'ORDRE DU JOUR :

- 1- Installation du conseil municipal,
- 2- Election du maire,
- 3- Détermination du nombre des adjoints,
- 4- Election des adjoints,
- 5- Lecture de la charte de l'élu local,
- 6- Indemnités des élus,
- 7- Détermination des délégations du conseil -municipal au maire, Désignation des membres des commissions municipales.
- 8- Questions et informations diverses : * Point sur la voirie

18H30 : Mr Labadie Marc 1^{er} adjoint, rejoint la salle, où se déroule la réunion du conseil, et nous fait remarquer que la convocation à l'élection du maire et des adjoints n'a pas été affichée en mairie, mais précise qu'elle a bien été envoyée dûment remplie aux services de la préfecture. La discussion s'engage alors sur le maintien ou non de l'élection et des raisons exceptionnelles à l'origine de cet oubli. Les conditions sanitaires, s'ajoutant à la fermeture de la mairie n'ont pas permis de remarquer l'absence de cet affichage. Contrairement à ce qui nous a été affirmé, (dans notre cas en l'absence du maire le 1^{er} adjoint) le maire et les adjoints sortants continuent l'exercice de leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs, ils doivent assurer la bonne conduite des conditions d'installations jusqu'à leurs l'élections de leurs successeurs. Le mandat des nouveaux conseillers commence dès la proclamation de leurs élections. « Art.L.2122-15 du CGCT » A la lumière de cette discussion Mr Labadie 1^{er} adjoint et le nouveau conseil décident ensemble de maintenir l'élection.

18h45 : Mr Labadie 1^{er} adjoint préside la séance et constate, après appel, la présence des 11 conseillers élus le 15 mars 2020, les déclare installés, signe la feuille de présence et cède la présidence à la doyenne Mme GRAY-LAGAHUZERE.

18h50 : Mr LABADIE remet à cet instant, à Mr Clech les clefs et les codes d'accès de la mairie, demande de modifier ceux-ci et se retire de la séance.

19h : La présidente Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE, nomme, un secrétaire de séance. Mme Laurence CLEMENT-SALON qui accepte, puis, nomme 2 assesseurs Mme Sophie Baez et Mr Guillaume Jolles qui acceptent.

Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE fait une déclaration précisant son attachement à la déontologie de la charte des élus et sa volonté de travailler dans un climat serein de confiance et de coopération pour le bien de la commune.

Déclare, le quorum atteint, signe la feuille de présence des 11 conseillers et procède à l'élection du maire. Mr G Jolles distribue les bulletins secrets.

Les assesseurs vérifient à l'appel de leur nom que chaque conseiller dépose un seul bulletin dans l'urne. Mr A CLECH déclare s'abstenir.

Les assesseurs procèdent au dépouillement et comptabilisent les voix :

Suffrages exprimés 10

Voix pour Mr A CLECH 10

0 vote nul / le quorum de 6 est atteint.

La présidente Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE déclare Mr A CLECH élu Maire qui prend la présidence et ses fonctions.

Le nouveau Maire Mr A CLECH fait une déclaration dans laquelle il souligne la solidarité et la confiance qui place dans notre groupe pour défendre les engagements de bienveillances et de dynamiques qui ont marqué notre campagne, souhaitant que chacun s'épanouisse en veillant de n'exclure personne.

Le nouveau Maire propose de nommer 2 adjoints comme ce fut toujours le cas dans le passé dans la commune. Proposition acceptée par délibération et assentiments constatés.

Mr le Maire propose d'élire, Mr Christopher LATAPY, 1^{er} adjoint candidat à ce poste et procède à son élection.

Mr C LATAPY s'est abstenu,

Les assesseurs procèdent au contrôle du vote et comptabilisent les voix.

10 bulletins, 0 nul, 10 voix pour Mr LATAPY.

Mr Christophe LATAPIE est élu 1^{er} adjoint, qui prend immédiatement ses fonctions.

Mr le Maire propose d'élire, Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE, 2^{em} adjointe candidate à ce poste et procède à son élection.

Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE s'est abstenue,

Les assesseurs procèdent au contrôle du vote et comptabilisent les voix.

10 bulletins, 0 nul, 9 voix pour Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE, 1 voix pour Madame CLEMENT-SALON Laurence.

Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE est élue 2^{em} adjointe, qui prend immédiatement ses fonctions.

Mr le Maire donne lecture de la charte des élus et en donne copie à chacun.

Mr le Maire propose de fixer les indemnités de fonctions des élus, à un coefficient brutes mensuelles inférieurs aux barèmes du 1 janvier 2020 soit :

Coef de 22.88 pour les indemnités brutes mensuelles au poste de Maire pour un plafond de 25.5

Coef de 8.6 pour les indemnités brutes mensuelles aux postes d'adjoints pour un plafond de 9.9.
Proposition acceptée à l'unanimité.

Mr le Maire propose de déterminer et voter les délégations du conseil municipal au Maire.

Donne copie de celle-ci dont tous les articles retenus et exclus sont commentés clairement.

La délégation est donnée à l'unanimité au Maire pour signer tous documents relatifs à cette délégation.

Une délégation supplémentaire est donnée à l'unanimité au maire pour établir et réaliser tous contrats de travail du personnel municipal. Le Maire expose la nécessité absolue de donner à notre agent les moyens techniques pour l'entretien de la commune.

Informe le conseil que la commune ne dispose d'aucun matériel d'entretien des espaces verts, qu'il n'est pas possible de demander d'effectuer ce travail avec un simple roto-fil, alors que notre agent souffre d'handicaps et bénéficie d'un emploi aidé.

De la nécessité de faire l'acquisition d'une tondeuse auto portée, d'un montant de 5200€ ttc

Après exposé, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 11 voix, décident : - De donner un avis favorable au projet d'acquisition de la tondeuse pour le montant indiqué, et autorisent le Maire à entreprendre toutes les démarches et établir tous les actes en rapport avec cet investissement.

Mr le Maire donne copie du tableau des commissions communales : voté à l'unanimité et donc adopté.

Questions diverses :

Il est demandé par l'ensemble du conseil de prendre les mesures nécessaires de toutes urgences pour la réparation de la voirie tant son état de dégradation devenue dangereux.

A l'initiative de, Mr Erice Brugère, un tour de la commune sera organisé pour relever les points critiques et rencontrer nos concitoyens. Un agenda pourra être établi afin que chacun puisse venir aider aux actions collectives mises en place.

Mr Erice Brugère propose une valorisation de notre village par des moyens de communications divers. Un débat s'installe, il en ressort que le site internet existant mais inactif doit être remis à jour.

Mr Patrick Lufflade à l'origine de ce site est d'accord pour aider à sa remise en service, et sera contacté. Plus tard une page Facebook sera mise à l'étude.

D'autre part Le journal Le Lupertien support très apprécié par nos concitoyens sera relancé pour une parution en fin juillet, si possible. Chacun apportera des éléments de communications propres à ses sensibilités pour alimenter les rubriques. C'est un gros travail qui ne doit pas être négligé et nous concerne tous. Mr le maire invite les associations actives de la commune à nous rejoindre dans ce but.

19h50 fin de la réunion la séance est levée.

Fait le 23 05 2020 par la secrétaire de séance Mme Laurence CLEMENT-SALON.

Commune de SAINT-LOUBERT.

Séance du conseil municipal du 23 Mai 2020